

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - VIDE TA CHAMBRE

Article 1 : La manifestation dénommée « Vide ta chambre » est organisée par l'Association des Parents d'élèves du Collège d'Orlinda (APECO). Elle se déroulera à la Salle Ayroles et sur le Parc Ayroles de Bretenoux (46130), le samedi 13 juin 2026, de 9h à 17h. L'accueil des exposants se fera de 7h à 8h30.

Article 2 : Les participants devront retourner les documents suivants à l'adresse indiquée, avant le 6 juin 2026 :

- copie recto verso d'une pièce d'identité
- le présent règlement intérieur signé
- le bulletin d'inscription ci-joint
- paiement correspondant à la réservation

Association des Parents d'Élèves - Collège d'Orlinda
83 avenue du Collège
46130 BRETENOUX

Article 3 : Le tarif des emplacements est fixé à **3€ le mètre linéaire (2 mètres minimum)**. En supplément, fourniture possible de table avec chaise (pour emplacement intérieur uniquement) : 3€ la table (dimension 1,80m x 76 cm). Aucun matériel ne peut être fourni par l'organisateur aux exposants extérieurs.

Article 4 : Le règlement des réservations se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'association APECO. Le chèque sera débité à réception.

Article 5 : Le vide ta chambre est ouvert aux particuliers et aux non professionnels pour la vente de vêtements, chaussures, accessoires mode, jeux, livres d'occasion, ...

Article 6 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 7 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées par les organisateurs le jour du vide ta chambre. **Les véhicules ne sont pas admis sur le parc.** Les exposants devront garer leur véhicule dans les parkings environnants.

Article 8 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 9 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Tout emplacement réservé et non occupé à 9h sera considéré comme libre.

Article 10 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 11 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture du Lot dès la fin de la manifestation.

Article 12 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 13 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. **La vente de produits alimentaires et de boissons est exclusivement réservée aux organisateurs.**

Article 14 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation, sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 15 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel, de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....2026

Signature : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

BULLETIN D'INSCRIPTION - VIDE TA CHAMBRE - 13 JUIN 2026 - BRETENOUX

Nom : _____ Prénom _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° tél : _____ Courriel : _____

EMPLACEMENT :

3€ le mètre linéaire

Option en supplément (pour emplacement intérieur uniquement) : fourniture d'1 table avec 1 chaise 3€ (dimension 1,80m x 76 cm).

Je réserve : _____ mètres linéaires (2 mètres minimum)

_____ table(s) (intérieur uniquement)

à l'intérieur (salle Ayroles)

à l'extérieur (Parc Ayroles)

Total : _____ euros (chèque à joindre, à l'ordre de APECO). Le chèque sera débité à réception - aucun remboursement ne sera effectué (article 9 du règlement intérieur)

OPTION - FORMULE MIDI EXPOSANT

5€ la formule midi : 1 croque-monsieur, 1 paquet de chips individuel, 1 compote gourde, 1 bouteille d'eau 50cl

Je réserve : _____ formule(s) midi

Total : _____ euros (chèque séparé du règlement de l'emplacement, à joindre, à l'ordre de APECO). Le chèque sera débité après le vide ta chambre

Bulletin à renvoyer avant le 10 juin 2026, accompagné de(s) chèque(s) de règlement, d'une copie recto verso de pièce d'identité et du règlement intérieur signé : APECO - 83 avenue du Collège - 46130 BRETENOUX